

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 48 (Rect)

présenté par  
Mme Buffet

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Rédiger ainsi l'alinéa 260 :

« Au-delà de l'éducation physique et sportive, dans un objectif d'éducation par le sport, le recours au sport, analysé de manière raisonnée et avec un esprit critique, comme vecteur d'apprentissage pour les autres matières, est favorisé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement proposent de substituer cet alinéa par un alinéa nouvellement rédigé. À partir du moment où l'on parle de disciplines scolaires concernées par le sport, il s'agit de ne pas oublier de citer l'éducation physique et sportive, et si l'on considère que le sport peut être vecteur d'apprentissage pour d'autres disciplines d'enseignement, il faut alors insister sur le fait que c'est un sport « analysée de manière raisonnée et avec un esprit critique », car toutes les formes de pratiques ne se valent pas et le sport n'est pas éducatif en lui-même.